



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Édition 6

CERTIFICAT ACERMI

N° 13/007/816

Licence n° 13/007/816

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du référentiel Produits manufacturés en laine de bois version B du 01/07/2018 de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **KNAUF**

Company:

Siège social : **Zone d'Activité Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN - France**

Head Office:

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale

ORGANIC MINERAL AUTHENTIC A2 - ORGANIC MINERAL A2

et fabriqué par les usines de : La Côte - France (70)

Production plant:

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.

Certified characteristics are given in page 2.

et pour les usages figurant en page 3 du présent certificat.

Uses are given in page 3.

Ce certificat atteste que ce produit et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le référentiel Produits manufacturés en laine de bois ET la norme NF EN 13168+A1 : 2015.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations.

Ce certificat a été délivré le 23 avril 2019 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

This certificate was issued on april 23th 2019 and is valid until december 31th 2020, except new decision due to a modification in the product or in the implemented quality system.

Pour le Président
T. GRENON

P. PRUDHON

Pour le Secrétaire
E. CREPON

C. BALOCHE

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com

Renouvellement du certificat n° 13/007/816 Édition 5, délivré le 05 juin 2018

Renewal of certificate n° 13/007/816 Edition 5, issued on june 05th 2018



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Édition 6

CERTIFICAT ACERMI

N° 13/007/816

Licence n° 13/007/816

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Certified properties

	Résistance thermique - <i>Thermal resistance</i>										
Épaisseur (mm)	50	75	100	115	125	135	150	-	-	-	-
R (m².K/W)	0,95	1,60	2,30	2,70	2,95	3,25	3,65	-	-	-	-

RÉACTION AU FEU : Euroclasse A2-s1,d0

Reaction to fire:

AUTRES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Other certified properties

Tolérance d'épaisseur	T1
------------------------------	-----------



CERTIFICAT ACERMI

N° 13/007/816

Licence n° 13/007/816

USAGES VISÉS

Intended uses

Le produit objet de ce certificat peut être utilisé pour les usages visés dans le tableau ci-dessous. La mise en œuvre de ce produit est précisée dans les documents de référence tels que les DTU, les règles ou recommandations professionnelles, les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application. Il appartient au maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de vérifier que l'usage de ce certificat correspond à la version des règles de l'art applicables.

USAGE VISÉ (selon le Cahier Technique G)		RÉFÉRENCES COMMERCIALES	OBSERVATIONS ÉVENTUELLES
Toitures inclinées et plafonds	Dalle de plafond isolante	ORGANIC MINERAL AUTHENTIC A2	
		ORGANIC MINERAL A2	